

Politiques et stratégies nationales mises en œuvre pour accompagner et promouvoir les personnes en situation de handicap.

Table des matières

1. Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (2005)	2
1.1 Accessibilité :	2
1.2 Éducation :	2
1.3 Emploi :	2
2. Le Comité Interministériel du Handicap (CIH)	3
3. Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	3
4. Stratégie nationale pour une société inclusive	3
5. Emploi et formation professionnelle	3
6. Le droit à la compensation	3
7. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)	4
8. Accessibilité numérique	4
8.1 Droit fondamental à l'accès à l'information	4
8.2 Inclusion sociale et citoyenneté numérique	5
8.3 Autonomie des personnes en situation de handicap	5
8.4 Insertion professionnelle et égalité des chances	5
8.5 Conformité légale et obligation des acteurs publics et privés	6
8.6 Innovation et développement technologique	6
9. Stratégie nationale pour l'autisme (2018-2022)	7
9.1 Amélioration du diagnostic précoce et de l'accompagnement	7
9.2 Inclusion scolaire et éducative	7
9.3 Insertion sociale et professionnelle	8
9.4 Recherche et innovation	8
9.5 Lutte contre les inégalités territoriales	8
9.6 Sensibilisation et changement des mentalités	8

Politiques et stratégies nationales mises en œuvre pour accompagner et promouvoir les personnes en situation de handicap.

En France, plusieurs politiques et stratégies nationales sont mises en place pour accompagner et promouvoir les personnes en situation de handicap. Voici les principaux dispositifs :

1. Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (2005)

Cette loi est l'une des pierres angulaires de la politique française en faveur des personnes en situation de handicap. Elle repose sur plusieurs axes :

1.1 Accessibilité :

La loi impose l'accessibilité des bâtiments, des transports, des établissements recevant du public (ERP), ainsi que des systèmes d'information et de communication. Elle fixe des obligations pour garantir que les lieux publics soient adaptés à tous, avec des échéances initialement prévues pour 2015.

1.2 Éducation :

Droit à la scolarisation en milieu ordinaire pour les enfants en situation de handicap, en privilégiant leur intégration dans les écoles classiques avec des aménagements adaptés (AVS, dispositifs pédagogiques spécifiques).

1.3 Emploi :

La loi impose aux entreprises de plus de 20 salariés d'embaucher des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leur effectif, ou de contribuer financièrement à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) si elles ne respectent pas ce quota.

Obligations d'emploi des personnes handicapées (OETH)¹. Le dispositif impose à chaque employeur de contribuer à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Les entreprises doivent favoriser l'emploi direct de ces personnes ou passer des contrats avec des entreprises adaptées (EA) ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

¹ <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/lobligation-demploi-des-travailleurs-handicapes-oeth>

- En cas de non-respect du quota, les entreprises doivent verser une contribution à l'AGEFIPH² (secteur privé) ou au FIPHFP³ (secteur public), qui soutiennent des actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

2. Le Comité Interministériel du Handicap (CIH)⁴

- Le CIH, créé en 2009, coordonne les politiques publiques pour améliorer l'inclusion des personnes handicapées. Il réunit différents ministères pour assurer une approche transversale des politiques du handicap, avec des plans d'action dans les domaines de l'accessibilité, de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

3. Prestation de Compensation du Handicap (PCH)⁵

La PCH est une aide financière versée par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Elle est destinée à couvrir les frais liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap, tels que l'aménagement du domicile, l'aide à la mobilité, ou encore l'assistance humaine.

4. Stratégie nationale pour une société inclusive

Cette stratégie vise à améliorer la place des personnes handicapées dans la société, en agissant sur trois axes : renforcer les droits, améliorer l'accès aux services publics (éducation, santé, emploi) et promouvoir une société plus inclusive (transports, logement, loisirs).

5. Emploi et formation professionnelle

Des dispositifs spécifiques d'accompagnement pour favoriser l'accès à l'emploi, comme les Cap Emploi⁶, qui sont des organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

- Des formations adaptées sont également prévues pour permettre aux personnes handicapées de développer leurs compétences et trouver un emploi.

6. Le droit à la compensation

² <https://www.agefiph.fr/articles/propos-de-lagefiph/connaitre-les-acronymes-et-leur-signification>

³ <https://www.fiphfp.fr/>

⁴ <https://handicap.gouv.fr/le-comite-interministeriel-du-handicap-cih>

⁵ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>

⁶ <https://www.capemploi.info/nos-missions/>

Ce droit, inscrit dans la loi de 2005, garantit aux personnes en situation de handicap une aide adaptée à leurs besoins spécifiques. La compensation concerne les aides humaines (aides à domicile), techniques (équipements spécifiques), et les aménagements de l'environnement de vie.

7. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Les MDPH sont des guichets uniques pour toutes les démarches relatives au handicap. Elles centralisent l'information et accompagnent les familles et les personnes en situation de handicap dans l'obtention de droits comme la PCH, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), ou encore les orientations vers des établissements spécialisés.

8. Accessibilité numérique

La loi impose également l'accessibilité des services numériques, tant pour les sites internet des services publics que ceux des entreprises privées.

Face à la numérisation croissante des services publics, de l'éducation, du travail et des interactions sociales, l'enjeu de l'accessibilité numérique devient crucial pour garantir que les personnes en situation de handicap puissent participer pleinement à la vie sociale, économique et politique. La France, à travers différentes législations et politiques, dont la Loi pour une République numérique⁷ (2016) et le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)⁸, s'engage à rendre l'environnement numérique accessible aux personnes ayant des déficiences visuelles, auditives ou motrices.

Voici les principaux enjeux de cette stratégie :

8.1 Droit fondamental à l'accès à l'information.

L'un des enjeux primordiaux de l'accessibilité numérique est de garantir l'égalité des droits d'accès à l'information et aux services publics. L'évolution rapide des technologies a déplacé de nombreux services vers des plateformes numériques, ce qui peut renforcer les inégalités pour les personnes en situation de handicap si ces plateformes ne sont pas accessibles. L'accessibilité numérique devient ainsi une condition préalable à l'exercice de certains droits fondamentaux, comme le droit à l'éducation, à l'emploi, à la santé, et même à la citoyenneté (via les démarches administratives en ligne).

Un site ou une application non accessible marginalise les individus ayant des déficiences visuelles, auditives, motrices ou cognitives, les excluant d'une large part de la vie

⁷ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20301-loi-republique-numerique-7-octobre-2016-loi-lemaire-quels-changements>

⁸ <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

quotidienne. La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (ratifiée par la France en 2010) reconnaît explicitement l'accès à l'information et à la communication comme un droit fondamental, et l'accessibilité numérique en est un pilier essentiel.

8.2 Inclusion sociale et citoyenneté numérique

L'accessibilité numérique permet également de renforcer l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. À une époque où les interactions sociales passent de plus en plus par des plateformes en ligne (réseaux sociaux, forums, plateformes collaboratives), l'exclusion numérique signifie souvent une marginalisation sociale accrue. En rendant les outils numériques accessibles, la société s'assure que ces individus peuvent interagir, communiquer et participer activement à la vie collective.

Sur le plan civique, l'e-administration est un levier essentiel pour encourager la participation démocratique. Les démarches administratives en ligne (déclarations fiscales, inscriptions, demandes de documents officiels) doivent être accessibles pour que toutes les personnes puissent exercer leurs droits et devoirs de citoyens. L'inaccessibilité de ces services peut conduire à une exclusion démocratique, notamment dans un contexte où de nombreuses démarches administratives ne sont plus disponibles en version papier ou en présentiel.

8.3 Autonomie des personnes en situation de handicap

Le développement d'un environnement numérique accessible vise aussi à accroître l'autonomie des personnes en situation de handicap. En effet, des outils adaptés (tels que les lecteurs d'écran, les sous-titrages automatiques, ou la navigation via clavier) permettent à ces personnes d'interagir avec les services en ligne sans avoir recours à une aide extérieure. Cela leur offre une plus grande liberté dans la gestion de leur quotidien, qu'il s'agisse de consulter leurs comptes bancaires, de faire des achats en ligne ou de suivre des formations.

L'autonomie numérique est particulièrement cruciale dans le cadre de l'accès aux services de santé (télémédecine, prises de rendez-vous en ligne), aux services d'éducation (plateformes pédagogiques), et dans le domaine professionnel (télétravail, outils collaboratifs). Le manque d'accessibilité dans ces domaines restreint considérablement la capacité des personnes handicapées à s'insérer pleinement dans ces secteurs essentiels.

8.4 Insertion professionnelle et égalité des chances

Un autre enjeu majeur de l'accessibilité numérique concerne l'insertion professionnelle. De plus en plus d'activités professionnelles requièrent l'usage d'outils numériques, et les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées à des barrières qui limitent leur accès à l'emploi ou leur efficacité dans le travail. Les plateformes de recherche

d'emploi, les outils de télétravail et les logiciels utilisés dans le monde du travail doivent être accessibles pour permettre à ces individus de participer à la vie économique dans des conditions d'égalité.

En outre, des formations en ligne accessibles sont indispensables pour que les personnes en situation de handicap puissent développer leurs compétences et se former tout au long de leur vie. L'inaccessibilité des plateformes de formation est donc un obstacle à l'égalité des chances en matière de carrière professionnelle et de développement personnel.

8.5 Conformité légale et obligation des acteurs publics et privés

Sur le plan juridique, l'enjeu de l'accessibilité numérique se traduit par la nécessité de conformité aux obligations légales. En France, la Loi pour une République numérique (2016) et le RGAA⁹ imposent aux administrations publiques et aux entreprises de rendre accessibles leurs sites et applications. Depuis 2020, les sites web et applications mobiles des administrations doivent se conformer à des critères d'accessibilité et publier une déclaration d'accessibilité. Le manque de conformité expose les institutions à des sanctions, mais surtout, il mine la crédibilité des efforts visant à l'inclusion.

Pour le secteur privé, notamment les entreprises qui proposent des services en ligne au grand public (banques, plateformes de commerce, etc.), la conformité aux normes d'accessibilité est également une obligation. Cela permet non seulement d'éviter des pénalités mais aussi d'élargir leur base d'utilisateurs en incluant une population historiquement marginalisée.

8.6 Innovation et développement technologique

Enfin, l'accessibilité numérique est également un moteur d'innovation. Les entreprises technologiques qui conçoivent des produits numériques accessibles participent à un enrichissement de l'écosystème technologique et favorisent la création de nouvelles solutions inclusives. Par exemple, les outils de reconnaissance vocale, les interfaces de commande oculaire ou les technologies d'assistance basées sur l'intelligence artificielle sont directement issus des efforts pour rendre la technologie accessible.

Ainsi, l'accessibilité numérique n'est pas seulement un impératif éthique et légal, mais aussi un vecteur de progrès technologique et d'inclusion économique.

La stratégie d'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap repose sur des enjeux multidimensionnels qui visent à assurer une inclusion sociale complète, une égalité d'accès aux droits fondamentaux, une autonomie accrue et une insertion professionnelle facilitée pour les personnes en situation de handicap. Le respect des normes

⁹ <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

d'accessibilité numérique est essentiel pour garantir une société plus juste et inclusive, tout en stimulant l'innovation dans le développement des technologies.

9. Stratégie nationale pour l'autisme (2018-2022)

- Cette stratégie vise à améliorer le diagnostic, l'accompagnement et l'inclusion des personnes autistes. Elle prévoit des actions concrètes pour améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi et à une vie autonome des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme. La stratégie nationale pour l'autisme, particulièrement mise en œuvre dans le cadre du plan 2018-2022, marque un tournant décisif dans la politique française d'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Cette stratégie vise à remédier aux lacunes historiques en matière de diagnostic, d'accompagnement et d'inclusion sociale, en adoptant une approche fondée sur les droits des personnes et sur les recommandations scientifiques récentes. Les enjeux de cette stratégie sont multiples et touchent à des domaines clés tels que la santé, l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que la recherche.

9.1 Amélioration du diagnostic précoce et de l'accompagnement

Un des enjeux majeurs de la stratégie réside dans l'identification précoce des troubles du spectre de l'autisme. Des études ont montré que les retards de diagnostic peuvent conduire à des difficultés accrues d'inclusion et de développement pour les personnes concernées. La stratégie s'efforce de réduire l'âge moyen du diagnostic et de renforcer les dispositifs de dépistage dans les premières années de vie, notamment via une formation accrue des professionnels de la petite enfance et de santé (pédiatres, médecins généralistes, etc.).

En parallèle, elle met l'accent sur la nécessité d'un accompagnement individualisé, intégrant des méthodes éducatives, comportementales et thérapeutiques fondées sur des données probantes. Le but est d'offrir des parcours de soin plus cohérents et continus, adaptés aux besoins de chaque personne, quel que soit son âge.

9.2 Inclusion scolaire et éducative

Un autre enjeu primordial est l'inclusion scolaire des enfants autistes. Historiquement, ces enfants ont souvent été exclus du système éducatif ordinaire ou orientés vers des structures spécialisées en raison du manque de formation des enseignants et de l'absence d'aménagements adéquats. La stratégie pour l'autisme entend remédier à cela en favorisant la scolarisation des enfants autistes en milieu ordinaire et en renforçant les dispositifs d'accompagnement dans les écoles, comme la création de Unités

d'Enseignement Maternelles Autisme (UEMA), qui permettent une prise en charge adaptée dès le plus jeune âge.

9.3 Insertion sociale et professionnelle

L'insertion des personnes autistes dans le monde du travail reste un enjeu crucial. Les taux de chômage chez les adultes autistes sont particulièrement élevés, notamment en raison d'une méconnaissance des employeurs et du manque de dispositifs d'accompagnement adaptés. La stratégie met en place des initiatives visant à encourager l'insertion professionnelle des personnes autistes, notamment par des formations professionnelles spécialisées, un soutien accru aux employeurs, ainsi que la promotion de structures inclusives comme les entreprises adaptées. L'objectif est de promouvoir l'autonomie et l'indépendance des personnes autistes à l'âge adulte.

9.4 Recherche et innovation

La stratégie reconnaît également l'importance de la recherche scientifique pour améliorer la compréhension des troubles du spectre de l'autisme. Il s'agit ici de mieux cerner les mécanismes biologiques, environnementaux et cognitifs à l'origine des TSA. Le soutien à la recherche multidisciplinaire est crucial pour affiner les pratiques diagnostiques et les interventions thérapeutiques. La stratégie s'efforce de structurer et de financer les initiatives de recherche, en mobilisant à la fois des moyens publics et privés, afin de développer des approches plus efficaces et adaptées aux besoins des personnes autistes.

9.5 Lutte contre les inégalités territoriales

La stratégie pour l'autisme prend également en compte la question des inégalités territoriales en matière de diagnostic et d'accès aux soins. L'offre de services pour les personnes autistes reste inégalement répartie sur le territoire français, avec de grandes disparités entre les régions urbaines et rurales. L'un des enjeux est donc de réduire ces inégalités en renforçant l'implantation des centres d'expertise et en formant les professionnels de santé dans toutes les régions de France. Cela passe par une coordination accrue entre les agences régionales de santé (ARS) et les acteurs locaux de l'accompagnement.

9.6 Sensibilisation et changement des mentalités

Enfin, un enjeu central de la stratégie est la sensibilisation du grand public et des professionnels à l'autisme, afin de réduire la stigmatisation et de favoriser une meilleure compréhension des troubles du spectre de l'autisme. Des campagnes d'information et des

formations destinées aux enseignants, aux employeurs et aux personnels médicaux sont déployées pour promouvoir une société plus inclusive. Ce changement des mentalités est crucial pour permettre aux personnes autistes de s'épanouir dans tous les aspects de la vie sociale.

La stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 répond à des enjeux complexes mais cruciaux, visant à garantir une meilleure prise en charge et une inclusion effective des personnes autistes. Elle propose une approche systémique fondée sur l'accès aux droits, la continuité des parcours de soin et d'éducation, et la réduction des inégalités, tout en mettant un accent particulier sur la recherche et la sensibilisation du public. L'ambition de cette stratégie est de faire évoluer les mentalités et d'offrir aux personnes autistes un cadre de vie plus inclusif, respectueux de leur singularité et de leurs besoins.

La France s'engage activement à travers ces lois et stratégies à promouvoir une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap. Ces actions s'articulent autour de l'égalité des chances, l'accès aux services publics et privés, et l'accompagnement vers une plus grande autonomie dans tous les aspects de la vie sociale.